



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<http://www.e-solidarites.fr/sante/discours-de-politique-generale-du-premier-ministre-la-fraternite-oui-mais-avec-quels-moyens>

Discours de politique générale du Premier ministre : La fraternité oui, mais avec quels moyens ?

📅 Publié le 2 octobre 2024

👤 De Uniopss

SANTÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



La déclaration de politique générale du Premier ministre a souligné la double exigence de réduction des déficits et de réponse au défi écologique. Illustrée à travers 5 chantiers prioritaires, cette déclaration a, en revanche, peu mis l'accent sur le défi social que notre pays traverse. Or il apparaît essentiel de mettre les solidarités en première ligne, avec des moyens associés, pour répondre aux besoins d'accompagnement des vulnérabilités, de la petite enfance au grand âge. Les appels, justifiés, à la fraternité doivent se traduire en politiques publiques, sous peine d'être des vœux pieux.

Le discours de politique générale prononcé par Michel Barnier ce mardi 1er octobre, s'il comporte plusieurs avancées dans les domaines social, médico-social et sanitaire, ainsi que dans la prise en compte des plus fragiles, fait aussi des impasses regrettables et manque des politiques structurelles attendues dans le champ des solidarités.

S'agissant des questions de santé, le choix de faire de la santé mentale une Grande cause nationale en 2025 est un point positif, tant les besoins sont réels et les capacités d'accompagnement réduites aujourd'hui. L'Uniopss se félicite de cette décision et s'associera pour qu'elle se matérialise par des avancées certaines, dans tous les territoires, en 2025.

Concernant le handicap, la volonté répétée du Premier ministre d'avoir une attention particulière à ce sujet, ce qui est à relever, devra se traduire déjà dans les possibilités de mettre concrètement en œuvre les engagements pris lors de la Conférence nationale du handicap en 2023.

En revanche, des sujets majeurs ont été oubliés. Ainsi, en ce 1er octobre, Journée internationale des personnes âgées, ces dernières n'ont pas été citées une seule fois par le Premier ministre. L'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle sur le grand âge au 31 décembre 2024, comme le prévoit la loi Bien vieillir, est pourtant une priorité. Il reste aux parlementaires de se saisir de ce sujet. La protection de l'enfance a elle aussi été passée sous silence. Or la mobilisation importante, la semaine dernière à Paris, montre l'urgence d'agir dans un secteur en crise et où les besoins sont croissants. En ce sens, une grande politique de l'enfance gagnerait à être impulsée afin de soutenir tous les mineurs et jeunes majeurs, en particulier ceux qui sont à protéger.

Le Premier ministre a par ailleurs évoqué la fraternité pour « combattre avec la plus grande

énergie la pauvreté qui progresse à nouveau dans nos villes et dans nos campagnes ». Nous ne pouvons que partager cette « attention aux plus fragiles » et le constat d'accroissement et d'enracinement de la précarité que nous décrivions nous-mêmes depuis plusieurs mois. Si la fraternité est indispensable pour créer du lien, soutenir et redonner confiance, la lutte contre la pauvreté nécessite des moyens humains et financiers à la hauteur de l'enjeu. Il en va de même pour l'ambition de généraliser l'accompagnement des allocataires du RSA : les progrès enregistrés dans les territoires d'expérimentation sont avant tout le résultat d'accompagnements renforcés.

Enfin, lorsque le Premier ministre juge inacceptable que dans notre pays, il reste des branches professionnelles dans lesquelles les minimas sont inférieurs au SMIC (SMIC dont la revalorisation de 2 %, dès le 1er novembre, est une bonne nouvelle) et appelle à des négociations rapides, nous ne pouvons qu'approuver. C'est le cas dans beaucoup de métiers du Care et particulièrement dans les branches professionnelles de celui-ci. Mais, si comme il l'indique, l'Etat veillera à ces négociations, il serait encore mieux que le gouvernement assure, avec les collectivités territoriales compétentes, le financement de ces évolutions salariales dans les secteurs dont ils assument les politiques publiques : il montrerait ainsi le bon exemple de dispositions qu'il juge nécessaires.

Sur tous ces sujets, les acteurs associatifs des solidarités et de la santé réunis au sein de l'Uniopss, qui, sur le terrain, mettent en œuvre les politiques publiques et accompagnent les plus vulnérables, sont prêts à participer à l'élaboration de solutions durables, pour construire la société solidaire et fraternelle que nous appelons tous de nos vœux.

Contact presse

Valerie Mercadal

01 53 36 35 06

vmercadal@uniopss.asso.fr

Communiqué de presse du 02/10/2024

Numéro de fiche

112.39 Ko